

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 08 avril 2025

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15  
Date de la Convocation : 31/03/2025  
Date d'affichage :

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE - Mylène DELORME - Laure DUCHAMP - David MAGNET - Marylin MOUTET - Aurélie SYLVESTRE - Patrice TETARD - Nathalie MARECHAL - Christophe GRANGER - Daniel PEYROL - Joël MALIGNIER - GAUTHIER Laurent - Jean- Luc MONTAGNER - Céline POIRRIER

Excusés : Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Véronique AUGIZEAU

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Délibération n°2025-027 : Fixation du montant de la refacturation des repas des animateurs sur le temps de cantine à Montélimar Agglo

Monsieur le Maire précise que les repas des animateurs sur le temps de cantine sont pris en charge par la commune (commande et facturation) dans le cadre de son marché de restauration scolaire. Ces repas sont ensuite refacturés mensuellement à Montélimar Agglomération.

Il y a lieu de fixer le tarif pour permettre la refacturation.

Il est proposé de refacturer les frais de repas au coût réel de fourniture du repas facturé à la commune dans le cadre du marché de restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **FIXE** le montant au coût réel de fourniture du repas facturé à la commune dans le cadre de son marché de restauration scolaire
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mylène DELORME

Secrétaire de séance



Yves COURBIS,

Maire

